



FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.

QUEBEC NATIVE WOMEN INC.

**Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate**

Cérémonie en l'honneur des enfants autochtones disparus ou assassinés

Kahnawake, 20 juillet 2021 — Une commémoration pour les enfants autochtones disparus ou assassinés dans les hôpitaux du Québec a débuté le 19 juillet à l'aube, au Lac Decelles, près de La Tuque.

Ce rassemblement de quatre jours, organisé par des membres de la nation Atikamekw de Manawan et par l'organisme Awacak (coalition de 50 familles dont les enfants sont morts ou disparus alors qu'ils étaient sous la garde d'établissements de santé québécois), a interpellé plus d'une centaine d'Autochtones. Il s'agit d'un moment important afin de se souvenir et d'honorer les enfants autochtones qui ont subi de mauvais traitements. Femmes autochtones du Québec (FAQ) considère que cette commémoration s'inscrit dans les nombreuses demandes des communautés et organismes autochtones aux différents paliers de gouvernement concernant l'obtention de réparation par rapport aux politiques coloniales mises en place dans le passé. Il est impératif qu'il y ait d'abord réparation afin qu'il puisse y avoir réconciliation.

Le ministre responsable des Affaires autochtones, Ian Lafrenière, était présent aujourd'hui lors de cette deuxième journée de commémoration. Celui-ci a même fait une allocution concernant le *Projet de loi 79, Loi autorisant la communication de renseignements personnels aux familles d'enfants autochtones disparus ou décédés à la suite d'une admission en établissement*. Cette présente loi vise à offrir un soutien aux familles de ces enfants dans leurs recherches de renseignements sur les circonstances entourant la disparition ou le décès de leurs enfants après leur admission en établissement de santé et de services sociaux.

Femmes autochtones du Québec a été appelée à participer à la Commission des relations avec les citoyens qui étudiaient le *Projet de loi 79* le 18 mars dernier. Dans son mémoire, FAQ a demandé qu'une commission d'enquête soit mise sur pied afin d'assurer l'indépendance des recherches et de permettre aux familles d'obtenir la vérité sur les circonstances de la disparition de leurs enfants. Le droit à la vérité est un droit fondamental du droit international reconnu au niveau international et étatique, notamment par le *Protocole additionnel I aux Conventions de Genève de 1949*. Le gouvernement du Québec a ignoré nos propositions et le *Projet de loi 79* a été adopté le 4 juin dernier et entrera en vigueur le 1er septembre prochain.

« *Il est important pour FAQ d'être sur le terrain et de marcher aux côtés des familles afin de leur offrir un réel soutien. Il ne faut pas oublier que ces familles sont toujours en deuil ou encore à la recherche de vérité. C'est une tragédie que vivent nos communautés et nos familles depuis trop longtemps. Nous déplorons le fait qu'aucun effort concret n'a été mis pour permettre aux familles d'entamer leur processus de guérison. Chaque enfant compte et il est important que lumière soit faite sur les circonstances et raisons de leurs disparitions,* » affirme Viviane Michel, présidente de FAQ.

À propos de FAQ

Fondée en 1974, Femmes autochtones du Québec est une organisation qui représente les femmes des Premières Nations du Québec ainsi que les femmes autochtones qui vivent en milieu urbain.

[Femmes autochtones du Québec](#) | [Femmes autochtones du Québec \(faq-qnw.org\)](#)

-30-

Source :

Doreen Petiquay Barthold

Responsable des communications

Femmes autochtones du Québec

Business Complex, River Road

C.P. 1989, Kahnawake (Québec) J0L 1B0

[514-757-1508](tel:514-757-1508) | communication@faq-qnw.org